

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs.	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée...Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO.....15.000 f		31.000 f. - -		
	Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - -		20.000f. 40.000 f		
	Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000 f		
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant. 700 f.		
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		- -		
	Journal légalisé 900 f		- -		

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

2020	
29 mai	Loi n° 2020-18 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) ainsi que les Statuts y afférents, signé à Ouagadougou, le 04 octobre 2018 1685
29 mai	Loi n° 2020-19 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention 2001 de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique 1696

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	1707
----------------	------

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

Loi n° 2020-18 du 29 mai 2020 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) ainsi que les statuts y afférents signés à Ouagadougou, le 04 octobre 2018

EXPOSE DES MOTIFS

Dans leur volonté de promouvoir la technologie du biodigesteur sur le continent, huit (08) pays d'Afrique de l'Ouest, notamment, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la République de Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ont signé, lors de la seconde Conférence internationale sur la technologie du biodigesteur (CITB02), tenue à Ouagadougou, du 02 au 04 octobre 2018, la Convention portant création de l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre, jetant ainsi les bases d'une coopération régionale pour une large diffusion de ces unités de méthanisation, au profit des populations rurales.

L'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie ainsi que la résilience des populations rurales et périurbaines à travers le développement de la technologie du biodigesteur dans les pays membres.

La technologie du biodigesteur permet d'obtenir, par bio-méthanisation, deux sous-produits notamment le biogaz comme combustible alternatif au bois-énergie et le bio-effluent comme fertilisant organique pour l'amélioration des terres et le développement d'activités agricoles.

L'AB/AOC a pour missions, entre autres :

- l'appui au développement et à la mise en place d'un secteur marchand de la technologie du biodigesteur dans les pays membres ;
- le suivi-évaluation des programmes nationaux de biodigesteurs ;
- l'appui à la mobilisation des ressources pour le financement des programmes ;
- la capitalisation et le partage d'expériences ;
- l'appui à la recherche/développement.

Les organes de l'Alliance sont le Conseil des Ministres, le Conseil d'Administration, le Secrétariat exécutif et les structures focales nationales en constituent les relais au niveau des pays membres.